3F vous en dit plus sur…

Vos espaces et équipements collectifs

Dans votre résidence, vous partagez des espaces et des équipements avec d’autres locataires de 3F. Voici l’essentiel à savoir sur la manière dont ils sont gérés.

LES ASCENSEURS

3F met tout en œuvre pour garantir la fiabilité de ses **ascenseurs**.

Ils font l’objet :

- de contrats d’entretien avec des sociétés prestataires spécialisées ;
- d’une télésurveillance qui permet de repérer à distance d’éventuels dysfonctionnements et de prévenir les pannes.

Pour compléter cette politique de prévention, chaque cabine est équipée d’une liaison téléphonique avec un service d’assistance.

Comme tous nos **locataires**, vous avez un rôle à jouer dans le bon fonctionnement des ascenseurs.

Veillez notamment à :

- ne pas laisser d’enfants de moins de 12 ans monter seul·e·s dans la cabine (c’est interdit par notre règlement intérieur car dangereux pour leur sécurité) ;
- ne pas transporter dans l’ascenseur des objets qui excèdent les capacités de l’appareil ;
- ne pas bloquer une porte palière pour maintenir l’ascenseur à un étage ;
- ne pas utiliser d’autres commandes que celles réservées aux utilisateurs et utilisatrices de la cabine.

LES CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

3F met à la disposition de ses locataires des conteneurs de couleurs différentes destinés à la collecte sélective des déchets.

Vous trouverez y trouverez les affiches précisant :

- la fonction de chaque conteneur ;
- les jours de collecte de chaque catégorie de déchets.

Attention : certains déchets ne sont pas destinés aux conteneurs.

C’est le cas notamment :

- des piles usagées, des ampoules basse consommation, des équipements électriques et électroniques (à déposer en magasin) ;
- des médicaments (à déposer en pharmacie) ;
- des déchets verts, des batteries de voiture et des huiles de vidange (à déposer en déchetterie).

Vous voulez vous débarrasser d’un **déchet encombrant** ? Il doit être porté en déchetterie. Sachez que certaines municipalités proposent un service de ramassage. Pour que nos locataires puissent en bénéficier, quand la configuration de nos **résidences** le permettait, nous avons aménagé des espaces dédiés au dépôt des encombrants à ramasser.

LES ESPACES VERTS

L’entretien des **espaces verts** de nos résidences est assuré par des sociétés prestataires spécialisées employant du personnel en insertion professionnelle.

3F s’engage aussi **en faveur de l’environnement** en limitant systématiquement :

- l’usage de produits phytosanitaires ;
- la consommation d’eau d’arrosage.

LES PARKINGS ET VOIES COMMUNES

Le numéro de votre place de **parking** est indiqué dans votre bail. Cette place est exclusivement destinée au stationnement de votre véhicule. N’y mettez pas vos vélos, meubles, cartons ou autres objets.

Par ailleurs, pour garantir votre sécurité et celles des autres :

- déplacez-vous lentement dans nos parkings ;
- ne stationnez jamais sur les **voies communes** et les voies d’accès réservées aux pompiers.

Vous rencontrez un problème avec la porte automatique qui donne accès à votre parking ? Contactez l’entreprise chargée de sa maintenance. Son numéro de téléphone est inscrit sur le panneau d’affichage du hall de votre résidence.

Vous voulez louer un parking ou un box dans l’une de nos résidences ? Consultez nos parkings à louer.